| TECHNOLOGIE que je dois retenir | CRITÈRES DE CHOIX - RÉPARABILITÉ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE | CYCLE 4 |
|---|---|---|
| OST 3.1 | L'indice de réparabilité<br>Les critères de choix : la qualité, l'efficacité, la durabilité, la recyclabilité | |
| SFC 2.1 | La fiabilité, la durabilité, l'indice de réparabilité | |

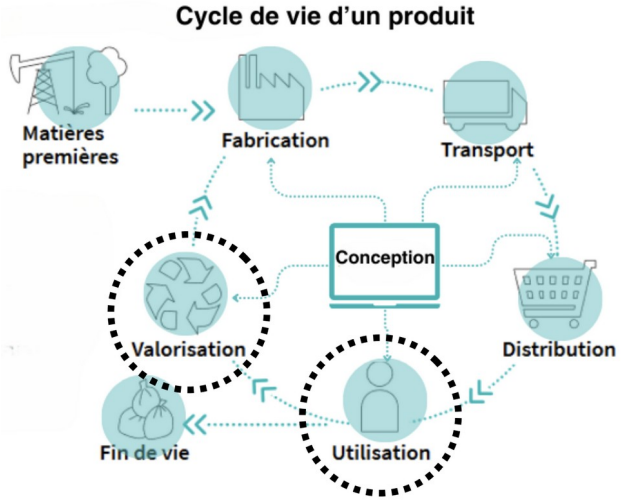
## Les critères de choix d'un produit

Les critères de choix sont les éléments pris en compte par le consommateur pour choisir le produit. Parmi ceux-ci figurent notamment le prix et la qualité.

Un produit ou service de **qualité** est un produit dont les caractéristiques lui permettent de **satisfaire les besoins** exprimés ou **implicites** des consommateurs.

En lien avec l'impact environnemental et le cycle de vie du produit, les critères de choix d'un produit de qualité sont :

- En phase d'utilisation : la durabilité, l'efficacité énergétique, la fiabilité, la réparabilité.
- En phase de valorisation : la recyclabilité.




## La fiabilité - La durabilité - Le dépannage - La réparation - L'indice de réparabilité

Afin d'augmenter la **fiabilité** (limiter les pannes) et la **durabilité** (augmenter la durée de vie) des produits, la France interdit depuis 2015 l'obsolescence programmée.

**L'obsolescence programmée** est la réduction volontaire de la durée de vie d'un produit afin d'en accélérer le renouvellement et générer ainsi davantage de bénéfice par l'entreprise.

**Une Pièce détachée** est un élément de remplacement utilisé pour réparer un objet.

**La réparation** est une action physique exécutée pour rétablir la fonction requise d'un bien en panne. Si elle est bien conduite, cette réparation présente un caractère permanent.

**Démarche de réparation d'un objet technique**

1. REPÉRER visuellement la pièce défectueuse
2. DÉPOSER / DÉMONTER la pièce défectueuse en suivant le protocole de démontage
3. SE MUNIR de la pièce de remplacement /pièce détachée
4. REMPLACER la pièce défectueuse en suivant le protocole de remontage
5. TESTER la fonctionnalité de l'objet technique

En 2021, pour lutter contre le gaspillage, la France impose l'affichage d'un **indice de réparabilité** des produits appartenant aux domaines suivants :

Électroménager — Multimédia — Jardin et motoculture




**L'indice de réparabilité** est une note sur 10 calculée à partir de 5 critères :

- Documentation
- Démontabilité et accès
- Disponibilité des pièces détachées
- Prix des pièces détachées
- Critères spécifiques à l'équipement

Tu souhaites vérifier l'indice de réparabilité de ton matériel ?

Réalise une recherche sur [indicereparabilite.fr](indicereparabilite.fr)

| Rouge : 0 à 1,9 | Orange : 2 à 3,9 | Jaune : 4 à 5,9 | Vert clair : 6 à 7,9 | Vert foncé : 8 à 10 |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |
| Indice de réparabilité | Indice de réparabilité | Indice de réparabilité | Indice de réparabilité | Indice de réparabilité |



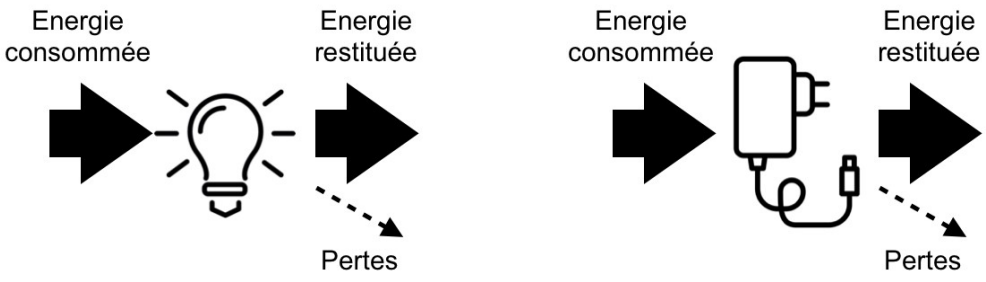
## L'indice énergétique




**L'indice énergétique** indique l'efficacité énergétique (électroménager, lampe, habitation, …) ou le niveau de pollution (voiture) d'un produit, du moins performant (G) au plus performant (A).

L'amélioration des performances de l'électroménager ces dernières années a nécessité de nouvelles classes jusqu'à A+++.

Depuis 2021, l'Europe met en place de nouvelles étiquettes pour faciliter la lecture par le consommateur.




Dans tous système techniques il y a des pertes d'énergie, en général sous forme de chaleur.

Plus l'OST est efficace et moins il va perdre d'énergie en fonctionnent. C'est ce qu'on appelle **l'efficacité énergétique**